

MAIRIE  
DE  
**MOISSEY**

39290



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 MARS 2021

L'an deux mille-vingt et un, le six mars, à 16 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François – JACQUET Serge - JOUAIN Céline  
MAGDELAINE Martial - NOUNGA Dany - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale

Absent excusé : BERNOUX Céline - Sacha NICOLIN - VEURIOT Stéphanie - ROUSSELET Philippe qui a donné pouvoir au Maire

Secrétaire : Christine OCLER

Membres exercice = 15 – Présents = 11 – Votants = 12

Convocation : 03/03/2021 – Affichage 13/03/2021

L'urgence est invoquée par le maire dès l'ouverture de la séance : La rentrée scolaire 2021 et les frais de scolarités inscrits à l'ordre du jour justifiant l'abrégement du délai. Le conseil municipal approuve l'urgence, et décide d'examiner ces questions au cours de la séance.

**RENDEZ-VOUS EN SOUS PRÉFECTURE (03/03/2021)** : Le Maire fait part de son rendez-vous avec le Sous-Préfet et le DASEN (Directeur Académique de l'Éducation Nationale). Un entretien électrique d'une heure sur les frais de scolarité et l'ouverture d'une classe maternelle à MOISSEY.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ**

Le Sous-Préfet propose une nouvelle convention à JURA NORD avec la suppression des frais financiers, soit une partie de ce que la commune demandait (49 339 € pour 2018 et 57 467 pour 2019), l'autre litige concernait les opérations d'ordre (39 846 et 42 490 €). Monsieur le Préfet demande que cette convention soit signée au plus tard le vendredi 5 mars.

Considérant qu'une de ses requêtes a été prise en compte, le conseil municipal accepte les termes de la nouvelle convention proposée et autorise le Maire à la signer. Les nouvelles participations financières par élève s'établissent comme suit :

Pour 2018 : 927 € par enfant au lieu de 964 € soit une économie 37 €/élève, 1 110 € pour 30 élèves

Pour 2019 : 951 € par enfant au lieu de 995 € soit une économie 44 €/élève, (nombre d'élèves inconnu, pas de facture émise par JURA NORD)

Une nouvelle facture va nous être adressée pour 2018 et celle de 2019 sera calculée en tenant compte des nouveaux montants par élève.

## **RENTREE 2021**

La demande d'ouverture d'une école maternelle pour la rentrée 2021 contrarie fortement les services de l'État. Le DASEN propose de venir personnellement évoquer la carte scolaire avec les élus du territoire dès le mois d'avril prochain pour la rentrée 2022 (l'Inspecteur de Dole Nord a déjà rappelé pour l'organisation de ce rendez-vous).

Considérant l'engagement de l'Éducation Nationale pour l'avenir scolaire sur notre territoire, la prise en compte de la réduction des frais de scolarité par JURA NORD, (ce que l'on demandait depuis plus d'un an), la prudence des Communes de FRASNE-LES-MEULIERE, PEINTRE et POINTRE pour l'ouverture d'une classe maternelle, le nombre insuffisant d'enfants de MOISSEY pour créer une 3ème classe à la rentrée 2021, le conseil municipal sursoit à cette démarche et se laisse le temps de revoir ce projet avec les communes ci-dessus dès la rentrée 2022.

Cette décision est motivée par l'incertitude de l'avenir du pôle scolaire de Montmirey-la-Ville du fait que les effectifs de Dammartin sont en diminution constante et que la Communauté de communes JURA NORD peut à tout moment décider le transfert des élèves des communes de Montmirey-la-Ville, Montmirey-le Château et Offlanges sur le Pôle de Dammartin, la communauté de communes JURA NORD ayant la compétence scolaire.

### **3/ Questions diverses :**

- SALLE DES JEUNES (salle au-dessus de la poste) : Problèmes de dégradation, casse et bruit nocturne. Sacha, délégué du Conseil Municipal auprès des jeunes n'étant pas présent, cette question sera abordée au prochain conseil municipal.
- RÉUNIONS DU GRAND DOLE SUR LES DIFFÉRENTS THÈMES : Le Maire invite les délégués à participer à ces réunions. Elles vont engager la politique du GRAND DOLE sur le mandat.
- STATION SERVICE : La société Belge GESTINOR a contacté le Maire pour l'installation d'une micro station-service Place de la Fontaine et a déposé un permis de construire. Le conseil municipal accepte de donner suite à ce permis et se déterminera sur la pertinence de ce projet si le permis est accepté. Les frais de terrassement seront à la charge de la commune.
- TRAVAUX RUE BASSE : Ils débuteront semaine 13 (à partir du 29 mars).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



**Dominique TRONCIN**

